

Chapitre 3 : La Seigneurie Hautaine de Cheratte

Les Saroléa sous les Habsbourg d'Espagne : 1643 - 1713

Origine des Sarolea

-) La famille Saroléa, appelée ainsi du fait de son lieu d'origine, Sarolay, remonte à Nicolas ou Collin de Sarolé ou Saroléau , cité au décès de son arrière petite fille Marie (7.10.1635 : Maria filia Colin a Sarole' Colinis filius Colini peste moruitur...).

Il a épousé Jenon de Chefneux, fille de Tassin de Chefneux.

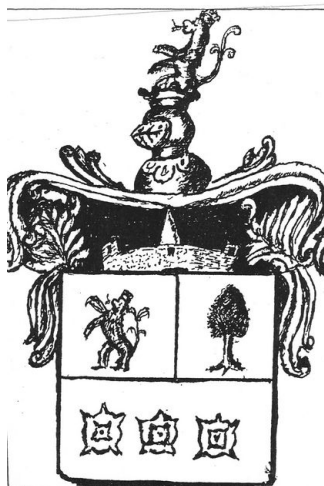
Cette famille est déjà citée dans un acte d'anniversaire fondé en l'église de Hermalle (dont dépendait le hameau de Sarolay) à la fin du Xve siècle (Annuaire de la Noblesse de Belgique 1887, Archives de la cure de Hermalle p.233-144).

Ce Colin a plusieurs enfants , dont Stas (Eustache ou Tassin), Hubert, Olivier et Colin. Un Hadelin Saroléa, qui donnera naissance à la branche hollandaise (à Houthem), décédé à Warsage le 11.10.1627, est peut-être un des fils de Colin, ou un de ses cousins. Il a épousé Andriette dont il eut un fils, Jean Hadelin, échevin de Warsage.

Le blason des Sarolea de Warsage porte :

*“ Parti, au 1^{er} d'argent au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, au 2^e d'argent à un arbre terrassé de sinople : coupé d'or à trois roses de gueules boutonnées d'or.
Sur le tout un château à trois tours le tout d'azur. L'écu sommé d'un heaume d'argent, cimier un lion issant d'azur. Lambrequins d'argent et d'azur ”* (Jo Massin : Généalogie des Sarolea de Cheratte).

Ces armoiries sont reprises par les Sarolea de Warsage, avec la devise “ Clare en prudenter ”.



-) Stas ou Tassin, cité comme échevin de Cheratte de 1590 à 1621 (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte), épouse Anne le Faisan.

Ils auront 7 enfants connus, dont Nicolas (Colin), maître de houillères, qui avait épousé Elisabeth Herckeau le 26.11.1614.

Il décède le 5.5.1658 et est qualifié de "collector et dirigeant de notre église" dans son acte de décès.

Elisabeth, son épouse, décède le 24.1.1673.

Jeanne Sarolea épouse à Cheratte Antoine Severin, puis en secondes noces, Jean, fils de Jean Honson de Richelle , d'une riche famille visétoise.

Ses autres enfants sont Anne, Marie, Eustache (Stas), Eva et Jean de L'Onneux.

On connaît des enfants à Hubert, Olivier et Colin.

-) Nicolas ou Collin Sarolea et son épouse Elisabeth Herckeau ou Heurckeau, mariés le 26.11.1614, auront au moins 6 enfants , dont Gilles Sarolea, qui deviendra premier seigneur de Cheratte.

Ils habitent Sabaré, hameau de Cheratte, proche de Sarolay.

Nicolas est maître de houillères et est au service de la puissante famille Corte ou Curtius de Liège, qui donnera à un de ses petit-fils, la seigneurie de Vivegnis.

Elisabeth est la fille du Mayeur de Cheratte , Giele Heurckeau, mort en mars 1606, et de Marie Maghin, veuve en première noces de Renar Des, Mayeur de Cheratte. Elle meurt à Cheratte le 24.1.1673.

Collin exerce la fonction de Collecteur des aides et des tailles à Cheratte en 1625 et 1644.

Le frère de Collin, Eustache (Tassin), échevin de Cheratte, épousera Marguerite Chaineux, puis Marguerite Massuier , desquelles il aura 11 enfants. Il meurt le 26.8.1680.

Ses soeurs tisseront des liens de mariage avec de riches et puissantes familles :

Marie, née le 16.12.1625, épousera Jacques Crahea de Wandre , dont un fils sera échevin à Herstal.

Jeanne sera apparentée, entre autres, aux familles Pirouille et Rhenott.

Ses autres frères sont Colin (Nicolas)(6.9.1630) et Henri (18.6.1633).

Une des petites filles d'Eustache , frère de Collin, Ida de Cheratte, fille de Denis, commissaire de la Cité, et de Marguerite de Labalastre dite de Cockin, épousa Bertrand de Goer, de Herve. Leur fils, Jacques-Remi, deviendra président du Conseil ordinaire en 1703.

Ida et Bertrand sont enterrés à l'église de Forêt, où leur pierre tombale est encore visible. Cette pierre porte un blason sur lequel on retrouve les trois roses des Sarolea :



“ Ecartelé . Aux 1 et 4 d’azur à une étoile à six rais d’or, soutenu d’un croissant montant de même ; aux 2 et 3 d’argent à la bande de gueule, chargée de trois roses d’argent, boutonnées de sinople accompagnée en chef d’un cornet de sable, virolé d’or, lié de gueules. ” (Chevalier de Limbourg : Armoriaux liégeois 1930).

Gilles de Sarolea

-) Le 18.4.1643, la Cour du Brabant engage le ban de Cheratte à Gille Saroléau, pour la somme de 4100 florins *"du prix de 40 gros, monnaie des Flandres"*. L'engagère est relevée le 6.12.1643.

Le 10.3.1644, la Seigneurie Hautaine de Cheratte est vendue définitivement à Gilles de Saroléa : *"est demeurée comme au plus offrant et dernier enchérisseur et par le tiers coup de baston à Gilles de Sarolea, seigneur dudit Cheratte, pour la somme de 4900 livres du prix de 40 gros, notre monnaie de Flandres, la livre comme dessus, par dessus la somme de 4100 semblables livres payées dès auparavant à notre prouffit, pour le prix de l'engagière précédente de la dite seigneurie"*. (Dejardin p.14-15).

Elle est érigée en fief relevant de la Cour féodale de Brabant.

L'existence du "ban" , terre dépendant directement du seigneur duc , est donc terminée. Place est faite à une seigneurie dépendante du pouvoir central bruxellois, exercé à ce moment par un Habsbourg d'Espagne , Philippe IV.

Cheratte compte alors 300 maisons et deux moulins, l'un au pied de la Voie Méléard et l'autre au Vert Bois.

Gilles de Sarolea y exerce la haute, moyenne et basse justice. Il détient en outre la collation de la cure et possède à Cheratte 640 bonniers de terres et de bois. Le roi Philippe IV conserve les rentes foncières qui se montent à 92 muids et 7 setiers d'épeautre, ainsi que le Bois le Duc qui comprend 12 bonniers et 1 journal.

L.Linotte (H.A.B.C.) nous rapporte comment Gilles de Sarolea trouva l'argent pour acheter sa terre de Cheratte :

“ Le jeune seigneur ne disposant pas des 9000 florins, prix de l'acquisition de la seigneurie de Cheratte, se vit contraint de recourir à l'emprunt. Le 29.3.1644, devant les Echevins de Liège, Wathieu delle Vaulx, bourgeois de la susdite cité, lui versa la somme de 8000 florins en

monnaie d'or de différents pays, contre une rente annuelle de 400 florins Brabant ”. (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°12, Œuvres 1623-1666, f°38 r° : acte du 3.7.1648).

“ En garantie de cette dernière, le seigneur Gilles de Sarolea et son oncle, Messire François Piroulle, donnèrent hypothèques sur tous leurs biens situés à Cheratte. Le seigneur hypothéqua spécialement sa maison , jardin avec appendices proche de l'église de Cheratte, 3 ½ bonniers de terre et la seigneurie, droits, émoluments et revenus de Cheratte. Cette maison, première résidence du seigneur, s'élevait au pied de la colline appelée les Grands Sarts ”.

Linotte nous rapporte aussi comment il agrandit ses biens :

“ Il agrandit sa propriété en faisant l'acquisition des Grands Sarts , biens communaux de Cheratte, le 8.5.1649, en les échangeant contre “ rachapt et redemption du droict de Mortement duquel tous Bourgeois chefs de menage de cette jurisdiction dudit Cheratte estoient charges au jours de leur trepas, lequel dit droict ne leur estoit moins odieux qu'en horreur . ”
“ Après le décès de ses deux oncles François Piroulle, chanoine-chantre de Saint Paul à Liège (6.7.1663) et Nicolas Piroulle, curé de Cheratte (1.2.1654), Gilles de Sarolea reconstitua, par voie d'héritage et rachat à ses cohéritiers, le patrimoine des Piroulle dont les biens s'étendaient principalement au Vinâve de Cheratte. ” (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°12, Œuvres 1623-1666).

=> Gilles de Sarolea est baptisé en l'église de Cheratte, où il est né, le 21.4.1617.

Collecteur des aides et des tailles de Cheratte en 1640, Greffier (scriba) de la Cour de Justice de Cheratte, proposé comme Mayor le 1.7.1641 ,il acquiert donc la seigneurie de Cheratte à l'âge de 26 ans.

Il épouse Catherine Piroulle (voir famille Piroulle), baptisée à Cheratte le 28.6.1624. Elle est la fille de Jacques Piroulle, mayor de Cheratte, et de Marie Raes , fille d'un échevin de Clermont-sur-Berwinne. Elle décèdera à Cheratte le 9.2.1696.

Gilles a un frère, Tassin, qui sera aussi échevin de Cheratte.

=> Gilles de Sarolea et Catherine Piroulle ont 11 enfants dont 10 nous sont connus.

1° - François Casimir, baptisé à Cheratte le 24.11.1641, épouse le 21.4.1666 Jenniton de Borre ,la fille du bourgeois et député de Herstal, Mathieu de Borre, habitant Chertal.

Il devient, à l'occasion de son mariage, Seigneur de Barchon, autre fief des Sarolea dépendant de Cheratte, et seigneur de Saint Remy.

François-Casimir décède à Cheratte le 11.9.1673 et est enterré dans le chœur de l'église de Cheratte.

Son épouse, Jeanne Catherine de Borre (+ Herstal 17.11.1707), sous la dénomination de "Dame de Barchon", prêtera son nom et sa qualité de bourgeoise de Herstal, à Gilles de Sarolea, principal exploitant des mines de Cheratte, dans le long conflit qui l'opposera aux houilleurs de Wandre-Herstal, de 1673 à 1683.

Ils eurent 3 enfants :

- Gilles-Mathieu ,né à Cheratte le 17.7.1667

- Jacques-François né à Cheratte le 14.2.1669 et décédé à Herstal 23.3.1723, capitaine d'infanterie au service des Etats Généraux .

Il épousa en 1720 à Hermalle Elisabeth Lamée ou Lamaye dont il avait déjà eu 2 enfants ; ils en eurent encore un troisième ensuite :

Jeanne, née illégitime puisque avant leur mariage, baptisée à St Adalbert Liège le 30.9.1704.

Jean Paul Joseph, né aussi illégitime, baptisé à Notre Dame aux Fonts Liège le 5.2.1718.

Jeanne Christine, née posthume, baptisée à Herstal le 29.4.1723, qui épousera à Herstal, le 4.2.1744, Pierre Nicolas Bettonville de Nedercane.

- Mathieu-Joseph, né à Cheratte le 29.1.1671. Celui-ci était receveur des Domaines à Herstal. Il épousa le 27.1.1702, à St Nicolas au Trez à Liège, Béatrice de Cartier, fille de Louis, échevin de la souveraine justice de Liège et de Marguerite Pétronille du Sart. Mathieu Joseph reçut , le 17.10.1710, les seigneuries d'Oupeye, Vivegnis et Petit-Aaz , de Jean Baptiste François de Cort ou Curtius, pour le remercier des services rendus au cours des procès contre son frère Jean Charles de Cort. Il releva ces domaines à la Cour féodale de Liège le 28.8.1711, mais ne put en profiter longtemps, car il fut tué dans une rixe contre Jean Philippe de la Raudière, Baron de Louverval et cousin de Jean Baptiste de Cort, en 1718, au Fond St Martin à Liège.

Les de Laraudière, officiers au service de la France, avaient contesté la donation et occupé le château d'Oupeye. Ils refusèrent de le rendre, malgré les hommes de loi. Mathieu Joseph le leur reprit par surprise.

Le château et la seigneurie passèrent à la veuve de Mathieu Joseph, Béatrix de Cartier, qui, en 1753, légua tous ses biens à son neveu, Louis Joseph de Cartier, chanoine de St Lambert.

2° - Jacques-Paul né à Cheratte le 4.3.1644 et décédé à Liège le 12.12.1675, chanoine de l'église St Paul à Liège . Il est , lui aussi , enterré dans le chœur de l'église de Cheratte.

3° - Nicolas Antoine

4° - Gilles

5° - Dom Robert, né en 1651, au château de Cheratte, entre comme novice à l'abbaye de Val Dieu en 1669 et est ordonné prêtre en 1675. Il fuit l'abbaye, en 1676, suite aux troubles dans la région, pour gagner la France avec Paul Piroulle, son confrère à Val Dieu.

Revenu en 1678, il devient curé de St Remy.

A la mort de l'abbé Guillaume de Xhénemont en 1694, il obtient la majorité des voix pour lui succéder, mais suite à des incidents divisant les moines, les commissaires royaux lui préférèrent un moine de l'abbaye de Villers.

Gilles de Sarolea, son père et seigneur de Cheratte, était intervenu pour faire nommer son fils, mais en vain.

Dom Robert meurt en 1696.

6° - Dieudonné-Henri né à Cheratte le 22.2.1664 et décédé le 20.11.1699, deuxième seigneur de Cheratte

7° - Jean-Philippe-Eleuthère né à Cheratte le 28.5.1665 et décédé le 27.10.1709 , troisième seigneur de Cheratte et haut drossard de Dalhem.

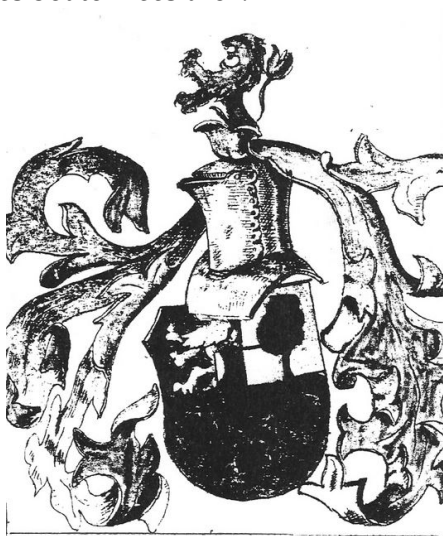
8° - Marie Elisabeth née à Cheratte le 13.7.1654,épousera un lieutenant du fort de Navaigne

9° - Jeanne Marie Catherine née à Cheratte le 26.4.1657, épousera Jean Henri de Bormans, seigneur de Croonendael, fils de Jean et de Marie Hendrickx. Il meurt sans postérité le 5.4.1718.

10° - Anne Françoise Isabelle née à Cheratte le 4.4.1661 et décédée à Croonendael le 8.1.1715.

Gilles prend comme armoiries celles de sa famille :

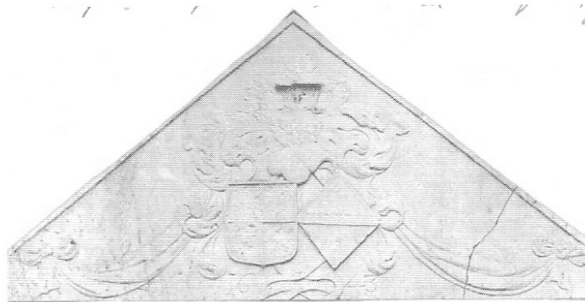
“ Parti , au 1^{er} et 4^e , d’argent un lion d’azur, armé et lampassé de gueules ; au 2^e et 3^e , d’or à trois roses de gueules boutonnées d’or. ”



Son épouse, Catherine Piroulle prend aussi les armes de sa famille .

Les armes des premiers seigneurs de Cheratte sont encore visibles sur la pierre triangulaire, qui ornait le portail d’entrée du château jusqu’à la construction, en 1840, de la route reliant Visé à Liège.

Cette pierre, d’abord encastrée dans le mur du château, a été démontée après 1968 et est actuellement dans la cour du musée des Sépulchrines à Visé.



Fronton du portail du château de Cheratte : armes des Sarolea et Piroulle

Dame Catherine Piroulle (28.6.1624 - 9.2.1696) est présente le 22.8.1665 à la bénédiction de la "Grande Campagne" ,en l'absence du fermier D.Decano, avec son mari Gilles de Saroléa, seigneur de Cheratte.

=> Le 9.3.1661, on procède par tirage au sort, au partage du Pays de Dalhem. Cheratte échoit aux hollandais. Craignant les problèmes de liberté religieuse, Gilles de Saroléa fait plusieurs voyages et démarches pour modifier le partage envers Cheratte.

Le 26.12.1661, un second partage est effectué et l'Acte de partage des Pays d'Outre Meuse est signé à La Haye. Cheratte est maintenu au Roi d'Espagne.

Le prix à payer est important pour les Cherattois. Le 13.1.1662, les Mayeur et Echevins imposent Cheratte de 400 patacons. L'emprunt, avec l'intérêt à payer, oblige Cheratte à donner en engagère des terrains communaux (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°15, Œuvres 1662-1668, f° 273 r°).

Les Etats Généraux de Hollande ratifient ce traité le 15.4.1662 et le roi d'Espagne le 18.10.1662.

Les Espagnols gardent, outre Cheratte, Fouron le Comte, Meer, Noorbeeck, Warsage, Moulant, Aubel, Fouron St Martin, Mortier, Neufchateau, Housse et Richelle.

Les Hollandais gardent Dalhem, Trembleur, Olne, Bombaye, Feneur, Cadier, Oost, La Rochette et Fléron, avec Dalhem comme capitale.

=> En 1663, il y a un procès sur les limites territoriales du ban de Cheratte. Déjà en 1547, un procès avait opposé les échevins de Cheratte au seigneur de Dalhem, pour la possession de certaines terres : une carte du ban de Cheratte avait été dressée, reprenant le seul dessin de l'antique chateau de Dalhem et les détails des chemins et habitations de Cheratte.

=> En 1666 et 1667, des campements irlandais occupent Cheratte pendant l'hiver.

=> La guerre de Louis XIV contre la Hollande eut lieu de 1672 à 1678. En 1674-5, les français de Louis XIV , avec le capitaine de Balzac, l'occupe à leur tour, au cours de cette guerre de succession d'Espagne contre les Provinces Unies, avec l'armée du Duc de Luxembourg. Les combats se déroulent surtout autour de Maestricht.

120.000 français et alliés, avec 97 canons, divisés en deux colonnes, s'avancent vers la Hollande. Louis XIV et Turenne suivent la rive gauche de la Meuse. Condé suit la rive droite et arrive à Berneau le 19.5.1672, puis part vers le Rhin. Turenne campe à Dalhem qu'il impose d'une contribution de 1500 livres. Cheratte en paie sa part.

Argenteau et sa forteresse est pris par les français le 18.5.1674 et Navagne le 22.5.1674. Les français pillent et commettent des atrocités dans le Pays de Dalhem, notamment à Cheratte, maltraitent les populations, pillent des églises et ravagent les terres.

=> En juillet 1677, les communs habitants de Cheratte cédèrent au seigneur un vignoble " pour le dédommager des frais de passades des troupes tant d'Espagne que de France". Ces troupes revinrent en novembre et décembre 1678. Le seigneur leur payait 300 florins par jour pour compte de la communauté.

En 1678, la Paix de Nimègue rendra aux Provinces Unies de Hollande la partie hollandaise du Pays de Dalhem reprise par les français.

En 1680, un autre procès , concernant les limites du territoire de Cheratte, oppose Gilles de Sarolée et la Cour de Cheratte contre Herstal-Wandre.

=> Colleye (H.A.) nous parle des conditions de vie à cette époque, se basant sur les notes du curé Hervianus de Richelle :

“ En 1684, l'année est d'une grande sécheresse. Le muid d'épeautre (200 kg) est effractionné à 12 florins.

En 1685, l'année est fort pluvieuse et la moisson grandement flattrée et endommagée. Le muid d'épeautre est à 8 florins.

En 1686, le 6 juin, une grêle ravage les campagnes. Le grain semé l'hiver est détruit et celui semé en mars avril, ou marsage, est fort endommagé, comme les pois, favettes et une grande partie de l'orge . Le muid d'épeautre se vend à 8 florins.

1687 est une bonne année, le muid d'épeautre est à 7 florins.

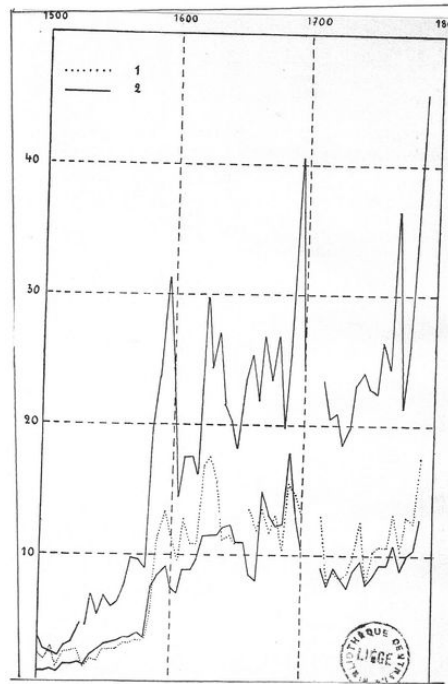
En 1688, la guerre commence. Le muid d'épeautre reste à 7 florins, comme ce sera jusqu'en 1694.

En 1692, l'année est cependant calamiteuse, le muid se vendant à 12 florins.

En 1695 et 1696, le muid se vend à 8 et 9 florins.

En 1697, le printemps est beau et chaud, surtout en mai. Vers le 18 mai, il commença à pleuvoir pendant longtemps. Les grains mûrirent très tard. Le muid se vendit à 9 florins.

En 1698, l'hiver et le printemps furent très froids. Les campagnes ont souffert. Le prix des grains augmentait à mesure que l'on approchait des moissons. Après celles-ci, les prix montèrent encore. Le seigle se vendit jusqu'à 8 et 9 fl bbt, le froment à 12 fl, l'orge à 5,5 fl le setier (1/8^e de muid). Vers Noël, les prix diminuèrent. Le muid d'épeautre est monté jusqu'à 16 florins. ”



Graphique du prix des grains au comté de Dalhem entre 1500 et 1800

En 1699, l'année est bonne pour le froment (7 fl Bbt le setier), médiocre pour l'épeautre (11 fl).

En 1700, le prix des grains a continué à baisser : 3 fl pour le froment et 8 fl pour l'épeautre.

“ Le fléau des souris dure depuis 1700 jusqu'au printemps 1701, à cause de l'hiver très doux. L'épeautre est à 9 fl.

Le 6.9.1701, les Espagnols et les Français (7 à 8000) occupent Argenteau et les environs, jusqu'au 22.11, où ils partent vers Liège. ”

=> Gilles de Saroléa décède à Cheratte le 16.2.1695 et y est enterré le 19.2.1695, dans le chœur de l'église, devant l'autel principal, où, suite à son testament , un caveau avait été creusé pour lui et son épouse.



Monogramme de Gilles de Sarolea



Pierre tombale de Gilles de Sarolea et Catherine Piroulle

Leur testament, daté du 8.4.1688, a été fait devant le notaire Pierre Craheau et passé devant la Cour de Justice de Cheratte le 3.3.1695 (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°19, Œuvres 1693-1697).

Le Château des Sarolea

-) Gilles de Sarolea, premier seigneur de Cheratte, débute les fondements du château de Cheratte , en style Renaissance mosane, avec ses deux fermes, en 1643.

“ Son emplacement était jadis nommé “ le preit de Belfreu ” et en 1507, Piroulle fils Thirion de Cherat le possédait “ (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°1, Œuvres 1440-1522, f°42 r° 22.1.1503).

-) F. Saumery (Les délices du païs de Liège, 1774 Liège T IV, p.53) le décrit :

“ Ce château est situé au pié des Montagnes qui bordent la rive droite de la Meuse, dans un endroit où la rivière s’en éloigne pour donner place à de riantes et fertiles prairies. Son premier abord n’offre qu’une vaste enceinte de murailles, qui, du côté de la montagne, renferme une Basse-Cour, accompagnée d’une autre Cour plus petite, mais bordée de divers beaux bâtiments dont le plus considérable est un gros corps de Logis, flanqué de deux Pavillons couverts en mansarde. Sa vûë, du côté de l’Occident, est sur un grand et beau jardin ”.

En examinant les diverses représentations de ce château, on peut voir qu’il a évolué dans son architecture.

-) Au moment de sa construction, il comportait le corps de logis, orienté vers la Meuse et les jardins , entouré des deux pavillons.

Vers les collines, au pied des escaliers de l’église, il était rattaché, par deux cours adjointes, à un plus petit bâtiment, à quatre fenêtres et deux cheminées ,qui était, peut-être, la première demeure seigneuriale des Sarolea.

Entre ces deux parties, passait le “ chemin royal ” que les passants devaient emprunter pour entrer dans le village de Cheratte.

Sur la plus ancienne représentation du château, on peut voir qu’un mur, percé d’un porche, permettait l’accès à la Basse-Cour. Le “ chemin royal ” passait sous ce porche et longeait les bâtiments arrière.

L’entrée arrière du château se faisait, le long de cette route, par un porche précédé d’un perron.

Ce portail du corps de logis arrière, était surmonté par une pierre triangulaire, portant les armoiries de Gilles de Sarolea et de Catherine Piroulle, ainsi que la date de construction du château, 1643.

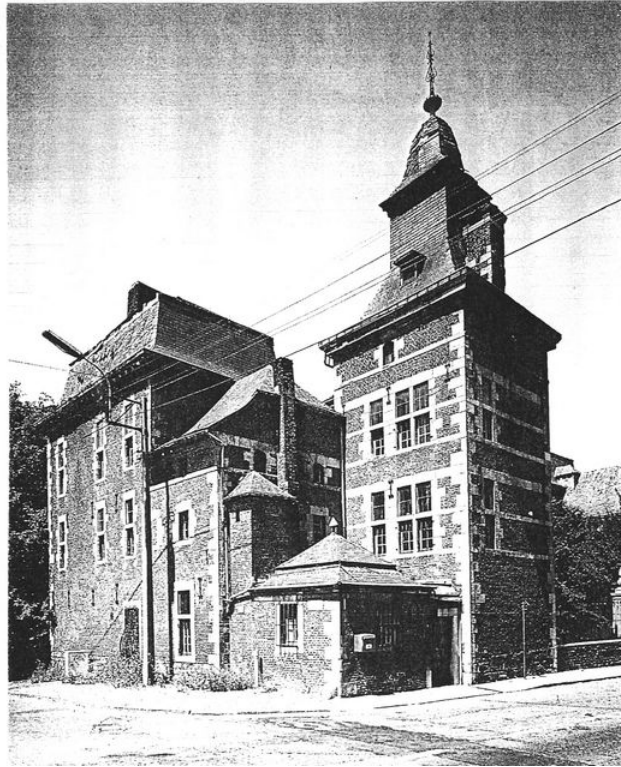
Ce portail ,le corps de logis arrière et la Basse-Cour ont été détruits lors de la construction de la route Liège-Visé en 1841.

La tour du château n’apparaît pas sur la plus ancienne représentation, et n’est pas non plus citée par Saumery. Elle doit donc être de construction plus récente.

La fidélité du dessin du corps principal et des deux pavillons , encore semblables à ce qu’ils sont aujourd’hui, laisse penser que le reste du dessin permet de se faire une juste idée de ce qu’était le château à l’époque de sa construction.

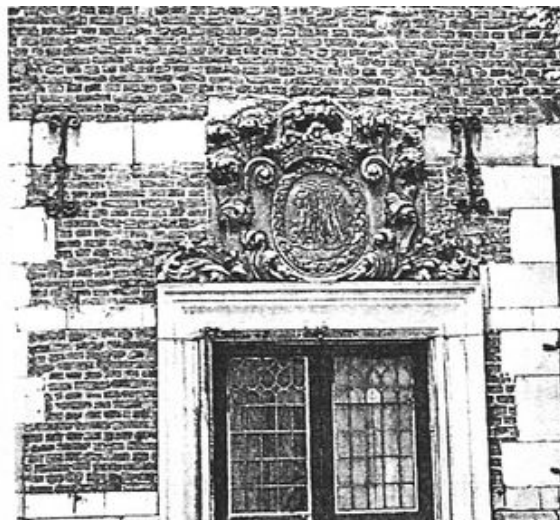
-) Plus tard, donc, l’arrière du château disparut en 1841.

Une tour ouest fut ajoutée à l’angle formé par le “ royal chemin ” et la “ rue du curé ” .



Encore plus tard, une annexe fut construite contre cette tour, qui servira, vers 1913, après le rachat du château par la Société du charbonnage du Hasard, d'infirmierie pour le personnel.

Une autre annexe fut construite à l'angle nord-est, pour équilibrer la nouvelle façade arrière. Un mur ferme l'accès arrière du château, conduisant à la porte surmontée du monogramme de Gilles de Sarolea, que l'on retrouve aussi au-dessus de la barrière du parc.



Dieudonné Henri de Sarolea

Le 5.3.1695, Dieudonné Henri de Saroléa, fils de Gilles, baptisé à Cheratte le 22.2.1664, fait relief de la terre de Cheratte. Il a été désigné comme successeur de son père Gilles, dans son testament du 8.4.1688.

Celui-ci est sergent major au régiment d'infanterie espagnole, haut-allemand du Marquis de Spinola.

=> Il crée la fondation anniversaire de la famille Saroléa le 15.11.1696 (A.E.L. Cour de Justice Cheratte , Œuvres 1693- 1697). Cette fondation repose sur trois rentes, l'une en faveur du curé, la deuxième du mambour, la troisième du marguillier. Elle comprend quatre grand messes chantées, à célébrer chaque année en l'église de Cheratte, les mercredis des Quatre-Temps , pour les défunts de la famille Saroléa.

Cette fondation, abandonnée, fut restaurée et fixée à quatre messes basses . Plus tard, elle fut cumulée avec d'autres fondations et est toujours assurée en l'église Notre Dame de Cheratte-Bas.

Le 20.12.1917, elle est réduite à deux messes basses.

Le 24.12.1919, elle est jointe à la fondation Pierre Salpetier, pour deux messes basses à jour libre avec De profundis.

Le 27.11.1924, Louis Crahay et Georges de Wulf restaurent la fondation Gilles de Sarolea et épouse, pour un montant à 800 frs. La fabrique d'église accepte cette fondation et la Députation Permanente de Liège l'approuve le 8.6.1925.

Une cinquième messe basse sera célébrée à jour et heure libre pour les Sarolea, famille ,descendants et alliés.

Cette fondation sera enfin complétée par Me veuve Crahay, le 23.6.1927, par versement de six titres de la Dette belge pour un montant de 600 frs, pour quatre messes à dire pour la famille Sarolea, la cinquième étant supprimée.

=> Dieudonné Henri décède sans être marié le 20.11.1699. Il laisse un testament, fait à Ruremond le 19.1.1696, dans lequel il lègue une somme de 50 écus d'or aux pauvres de Cheratte et où il désigne son frère Jean Philippe pour lui succéder.

Ce testament se trouve aux Registres des Œuvres de la Cour de Cheratte, où il passa le 4.11.1700 (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte ,n°20, Œuvres 1697-1702, f°182 r°).

Jean Philippe Eleuthère de Sarolea

=> Le 24.12.1699,la relève est faite , devant la Cour féodale de Dalhem, par Jean Philippe Eleuthère de Saroléa, écuyer, dernier fils de Gilles, baptisé à Cheratte le 28.5.1665 .

Il est seigneur du ban de Cheratte, Noorbeeck, Barchon et Saint Remy.

Il avait acheté la terre de Noorbeeck le 30.7.1696, à Jean de Winckel, conseiller et receveur général du Limbourg.

Il devient Haut drossard et Lieutenant des fiefs du comté de Dalhem , le 3.12.1701 , charge pour laquelle il verse une caution de 600 florins Brabant.

=> Il épouse le 5.9.1700, Marie Josèphe de Clercx, baptisée à Liège le 11.12.1679, fille de feu Robert et de Nicole Monart (Pour Bodson, elle est fille de Mathias Clercx, bourgeois de Liège, et de Marie de Stembier). Elle est la nièce de l'archidiacre de Hesbaye ,Michel Clerckx.

Le blason des Clercx est “ *d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée d'or, lampassée de gueules* ”.



Elle décède à Cheratte le 20.2.1750.

=> Jean Philippe Eleuthère et Marie Josèphe auront 5 enfants:

1° - Gilles Paul Joseph, baptisé à Cheratte le 11.6.1701, quatrième seigneur de Cheratte

2° - Nicole Béatrice, baptisée à Liège Notre Dame aux Fonts le 30.6.1702, décédée le 24.9.1718

3° - Mathias Robert , né à Cheratte le 11.9.1703. Il meurt en 1743.

4° - Jean Mathieu , né à Cheratte le 10.8.1706, chanoine tréfoncier de St Lambert, cinquième seigneur de Cheratte.

5° - Marie Anne Catherine , morte célibataire le 9.5.1735. Dans son testament du 27.4.1735, elle laisse tous ses biens à sa mère.

Jean Philippe décède le 2.9.1709 et est enterré le 27.10.1709.

=> Le 18.7.1712, Marie Josèphe Clercx ,dame de Cheratte, veuve de Jean Philippe Eleuthère, relève la seigneurie de Cheratte devant la Cour féodale de Dalhem, pour ses enfants en bas âge. Elle est douairière de Cheratte et Noorbeeck.



Le château Sarolea en 1826 (aquarelle de Pellaert – Bruges). Vue sud montrant la pierre de Justice et l'ancienne entrée surmontée du fronton

Elle meurt à Cheratte le 20.2.1750.

“ Son testament, fait en sa maison de Liège le 7.3.1748, est examiné par la Cour de Justice de Cheratte le 21.2.1750.

Elle lègue à son fils Jean Mathias, tréfoncier de la Cathédrale St Lambert de Liège, sa maison située sur les immunités de St Lambert, avec tout ce qu'elle contient.

Elle lui laisse aussi tout ce qui lui est revenu par succession de sa fille Marie Anne Catherine, de sa tante Mademoiselle de Laurenty, de sa tante Mademoiselle Béatrice Clerckx, de l'official et de l'écolâtre Clerckx, ses deux oncles, et de son frère.

A charge de Jean Mathias de faire dire mille messes pour son âme, de se charger de sa sépulture et de ses obsèques, qu'elle veut sans grandes pompes. ” (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°29, Œuvres 1744-1752, f°190 r°)(Linotte H.A.B.C.).

=> La guerre, qui avait repris dès le décès de Charles II, en 1701, avait vu huit à dix mille soldats français et espagnols camper sur les hauteurs de Richelle . Ils mettent à sac les villages voisins pour se fournir en fournitures, vivres et fourrages. Fin novembre, ils partent vers Liège.

Après la prise de Limbourg le 27.9.1703, et le passage de ce duché et des Pays d'Outre Meuse sous domination autrichienne, notre région connaît une période de paix.

En 1712, Cheratte compte 770 communians, contre 600 seulement en 1698/9.

Les Habsbourgs d'Autriche : 1713-1792

=) En 1713, la Paix d'Utrecht nous amène sous régime autrichien, avec Charles VI de Habsbourg qui gouverne par gouverneurs généraux interposés.

Cheratte restera autrichien jusqu'à la révolution française.

Gilles Paul Joseph de Sarolea

=) Le 12.1.1730, Marie Joseph Clerckx, douairière de Cheratte, renonce à ses usufruits sur la terre de Cheratte, contre une somme de 1500 florins . Les intérêts de cette somme, soit 75 florins par an, sont versés à son fils Gilles Paul Joseph, pour lui permettre de suivre sa carrière militaire .

=) Le même jour, Gilles Paul Joseph renonce à cette rente, en faveur du seigneur de Herk, contre versement de 1500 florins (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte, n°27, Œuvres 1729-1737, f°26 r°).

Sa santé l'oblige à abandonner sa carrière militaire et à vivre de l'argent de sa mère, après en avoir appelé, contre elle, au Roi Charles VI (A.E.L.Cour de Justice de Cheratte, n°28, Œuvres 1737-1744 f°52 r°).

Le 29.10.1742, Gilles Paul Joseph de Sarolea relève la terre de Cheratte devant la Cour féodale de Brabant.

=) Le 11.4.1744, dans la maison de sa maîtresse, Mademoiselle Verone Maitrehomme, veuve de Gérard Caltroux, à Liège, paroisse Saint Jean-Baptiste, Gilles Paul de Sarolea fait son testament :

“ Le testateur veut être inhumé dans le chœur de l'église de Cheratte. Il lègue une rente de 500 florins à la demoiselle Marie Joseph Caltroux qui l'a soigné pendant sa longue et pénible maladie . Il laisse le reste de ses biens, à savoir le seigneurie de Cheratte et ses autres biens meubles et immeubles, pour en jouir après le décès de Madame sa mère, au Noble seigneur Jean Mathias de Saroléa, son frère, coadjuteur d'une prébende dans la Cathédrale de Liège.

Après le décès de Jean Mathias susdit, il lui substitue les descendants de feu le seigneur Mathias Robert de Saroléa, son frère, de son vivant, capitaine d'infanterie au service des Etats Généraux des Provinces Unies, pour deux générations, savoir que la première venant à manquer, la seconde succédera à tous les biens susdits, immeubles, cens, rentes, tant censaux ,féodaux qu'allodiaux ”. (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°29, Œuvres 1744-1752 , dans Linotte : H.A.B.C.).

Le 14.4.1744, Gilles Paul Joseph de Saroléa, seigneur de Cheratte, baptisé à Cheratte le 11.6.1701, fils aîné de Jean Philippe Eleuthère, meurt sans enfant. Il était capitaine au service de l'Autriche.

=> Son frère Mathias Robert, né à Cheratte le 11.9.1703 et y baptisé le 17.9.1703, est déjà mort en 1743.

Il était capitaine au service de l'Empereur autrichien.

Il avait épousé à Vienne, Jeanne Anne Marie Scio dont il eut un fils , Paul Mathias Joseph ,né à Vienne le 4.5.1734, qui devint plus tard le sixième seigneur de Cheratte.

Jean Mathieu de Sarolea

=> C'est leur frère cadet, Jean Mathieu, chanoine trésorier de la Cathédrale St Lambert de Liège, qui devient le cinquième seigneur de la terre de Cheratte et autres. Il relève la seigneurie devant la Cour féodale de Brabant le 12.8.1750.

=> Il est né à Cheratte où il a été baptisé le 10.8.1706. Son parrain est Mathieu de Saroléa, receveur de Herstalle et sa marraine est Melle Clercx épouse Franeux. Il reçoit la tonsure à Liège le 10.9.1720, puis entreprend des études de droit à Douai, d'octobre 1725 à juillet 1727, puis à l'université de Louvain d'octobre 1727 à juillet 1730. Il reçoit le titre de licencié en droit civil et en droit canonique de l'université de Pont-à-Mousson le 7.4.1736.

=> Son grand oncle , Mathias Clercx (1650-1734), seigneur des Awirs, de Waroux, de Streel, d'Aigremont et de Fexhe le Haut Clocher, écolâtre et archidiacre du Condroz, chanoine trésorier de la cathédrale de Liège et de la Chambre des finances, membre du Conseil ordinaire de l'Evêque de Liège, le choisit comme coadjuteur avec droit de succession.

Mathias meurt le 12.8.1744 et Jean Mathieu obtient sa prébende et le titre de trésorier de St Lambert le 25.5.1745. Il devient aussi seigneur de Fexhe et Streel.

=> A la mort de son frère aîné Gilles Paul Joseph , il devient seigneur du ban de Cheratte, de Barchon et de St Remy.

La veuve de son frère Mathias Robert, au nom de son fils Paul Mathias, prétendit avoir des droits à la succession de Jean Philippe de Saroléa et de son épouse Marie Joseph Clerckx.

Le chanoine Jean Mathieu trouve un accord, promettant de payer une pension annuelle de 1600 florins Brabant, qui serait réduite à 900 si Paul Mathias venait à mourir avant sa mère ou si celle-ci venait à se remarier . Il verse aussi 1500 florins à sa belle-sœur qui renonce à tous ses droits sur la succession. (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°29, Œuvres 1744-1752, f°217, r°).

=> Membre du synode diocésain, il est nommé, le 9.4.1764, conseiller de la Chambre des Comptes des princes-évêques.

Il relève la terre de Cheratte le 12.8.1750, devant la Cour féodale de Brabant. Il hérite aussi de la terre seigneurie de Fexhe le Haut Clocher, de son oncle Mathias Clercx.

=> Il meurt dans son hôtel de la paroisse St Michel à Liège le 7.4.1785 et sera enterré au caveau de la famille Clerckx, dans la chapelle Ste Anne en la cathédrale St Lambert.

Il lègue ses biens à son unique neveu, Paul Mathias de Saroléa, son "héritier universel" (testament du 26.2.1785).

Son immense fortune et surtout sa bibliothèque, font l'objet d'une étude fouillée. De nombreux legs vont aux dix enfants de Paul Mathias. (Recherches sur Jean Mathieu de Saroléa, sa fortune, sa bibliothèque : Michèle Laumont Maréchal, Annuaire d'Histoire Liégeoise Tome XIV 1973 Liège Vaillant-Carmanne).

Le catalogue des " effets précieux " de cet héritage a été publié chez Lemarié à Liège en 1785 et comporte 100 pages et 2027 articles, dont 350 bijoux et joyaux, 214 porcelaines, 702 tableaux dont des Teniers, Rembrandt, Rubens, Van Dyck, Jordaens, Le Poussin, Le Tintoret, Rosa et de nombreux peintres liégeois.

Le catalogue des " livres de la bibliothèque " a été publié chez Dauvrain à Liège en 1785, il comporte 378 pages et 2144 numéros .

=> La mort de Charles VI entraîne la guerre de succession d'Autriche, dite guerre de 7 ans.

En 1740, c'est la famine dans la région. Il y a plusieurs morts de faim à Sarolay.

L'année 1744 voit les Pays d'Outre Meuse payer une contribution extraordinaire de 32.000 écus pour financer la guerre contre la France. Le pays est appauvri.

En 1745, c'est une épidémie d'épizootie qui décime plus d'un tiers du gros bétail dans la région qui ne sait plus rien payer pour financer la guerre.

En été 1746, les autrichiens et leurs alliés hollandais, anglais, hessois... affrontent les français. Les Pays d'Outre Meuse connaissent à nouveau les horreurs de la guerre.

Les français, victorieux, mettent la région à contribution. Le trafic et l'industrie sont au point mort. L'intendant général des armées françaises, Jean Moreau de Sechelles, réclame au Pays 800 chevaux et 200 chariots. 280 chevaux lui seront fournis.

Le traité d'Aix la Chapelle du 18.10.1748 clôture cette guerre, après le siège de Maestricht.

=> Le 26.8.1751, une bourse d'étude est fondée par P.Detilloux de Cheratte, d'un montant de 2000 écus en monnaie d'or, pour payer des études d'humanités au Collège des Trois Couronnes des Jésuites de Cologne, pour son plus proche parent ou un habitant de Cheratte.

En 1764, Cheratte possède une fabrique de serge, appartenant à Mrs Bastin Squivée et Nicolas Belin. Elle fait vivre 80 personnes. Les matières premières viennent de Liège où elle revoit les produits manufacturés. Les femmes tricotent des bas de laine pour des marchands de Richelle. Cette fabrique disparaît lorsque Mr Scheibler établit sa foulerie à Dalhem. Les tisserands de serge, attirés par des gains supérieurs, se transformèrent en tisserands de draps.

=> En 1764, Cheratte compte 700 communians, contre 450 à Mortroux, 500 à Warsage et 1400 à Saint Remy.

On compte, au XVIII^e siècle, pourtant 1580 habitants à Cheratte. N'oublions pas que beaucoup de Cherattois (Sabaré, Barchon..) communiaient à Saint Remy, étant de cette paroisse ou proche d'elle. Housse comptait 968 habitants.

Pour une superficie de 5,54 km², Cheratte avait donc une densité de population de 267 habitants au km², à peu près comme Richelle (259), mais très inférieure à Housse (362).

=> Marie-Thérèse fait établir, en 1770, le premier registre cadastral, appelé "Matrice Thérésienne".
Cheratte y est répertorié comme les autres villages.

Ruwet (A.C.R.P.H.A.R.) nous donne les chiffres de l'occupation des terres à Cheratte sous Marie-Thérèse :

“ En 1787, cheratte compte 261 bonniers 208 petites verges de labours, soit 42% du territoire ; 227 b. et 155 pv. De prairies, soit 37% ; 40 b. et 64 pv. De bois ,soit 6,6% ; 87 b. et 9 pv. de jardins, soit 13% ; 35 pv. d'étangs ; 5 b. et 281 pv. de terres incultes, soit 1,4%. ”

Rappelons qu'un bonnier vaut 20 grandes verges ou 400 petites verges (ou roye ou roede). Une petite verge vaut 21,7945 m² et une grande verge vaut 4,358907 ares.

Par ordre de grandeur, les propriétés cherattoises se répartissent comme suit en 1787 (A.E.L. Duché de Limbourg, matricules 273 à 569) :

“ + de 10 bonniers : 8 propriétés ; 9 à 10 bonniers : 6 prop ; 7 à 8 bonniers : 4 prop ; 5 à 6 bonniers : 9 prop ; 3 à 4 bonniers : 21 prop ; 2 bonniers : 48 prop ; de ½ à 1 bonnier : 55 prop ; moins de ½ bonnier : 335 propriétés. ”

Le traité de Fontainebleau, en 1785, ramène à l'Autriche presque tout le pays de Dalhem hollandais, sauf Meer, Noorbeeck, Oost et Cadier.

Paul Mathias Joseph de Sarolea

=> Paul Mathias relève le seigneurie de Cheratte devant la Cour féodale de Brabant le 28.5.1785.

Paul Mathias Joseph Charles Borromée Jean Népomucène Casimir de Saroléa ,né à Vienne , enfant unique de Mathias Robert et de Jeanne Marie Scio, fut baptisé dans la paroisse impériale de St Michel le 4.3.1734.

=> Il est le sixième seigneur de Cheratte, St Remy , mais aussi de Fexhe, Streel.

Il est capitaine au service du roi de France, gentilhomme de la Chambre du Prince-Evêque de Liège et fait partie de la Loge de la Parfaite Intelligence de Liège en 1775 où il intervient comme garde des sceaux et archives et dont il devient Vénérable maître en 1779.

=> Il épouse à Amay ,le 12.5.1769, Anne Catherine Thérèse de Farsey ou Farsy, née à Liège et baptisée à la citadelle le 21.3.1746, fille de Jean Nicolas, capitaine au régiment de Berlo et de Marie Dieudonnée Abry. Ils auront 11 enfants.

1° - Jeanne Anne Marie Philippine, baptisée à Notre Dame aux Fonts Liège le 11.7.1770.

2° - Jean Paul Casimir Marie, qui deviendra le septième seigneur de Cheratte

3° - Marie Jean Baptiste Ferdinand Hyacinthe de Sarolea de Cheratte de Fexhe est baptisé à Notre Dame aux Fonts Liège le 4.8.1773. Il obtient, en même temps que son cousin Jean Paul Casimir, par diplôme du 17.10.1822, reconnaissance de noblesse pour sa terre de Fexhe. Il épouse à Liège le 17.11.1812, Barbe Claudine Albertine Velez, née à Liège et baptisée le 1.2.1790, fille de Jacques Joseph et de Albertine Marguerite Emmée de Boniver . Elle décède à Liège le 5.5.1869.

Ils ont deux enfants.

- Jean Marie Hyacinthe Gustave né à Herstal le 28.9.1813, mort à Liège, célibataire, le 24.1.1883.

- Marie Claudine Emmée Laure, née le 22.4.1818, décédée le 23.1.1819.

4° - Marie Eugénie Victorine Eleonore , baptisée le 2.9.1744, morte sans enfant

5° - Barbe Marie Eugénie Victorine Eleonore , baptisée le 5.10.1776

6° - Lambertine Charlotte Anne Marie Emilie Justine , baptisée à Notre Dame aux Fonts Liège le 10.5.1778, décédée à Liège le 17.4.1854. Elle épouse Charles Joseph Eustache Edmond Donckier de Donceel, capitaine au service de la France, baptisé à Notre Dame aux Fonts Liège le 13.3.1769, décédé à Cheratte le 23.4.1804, fils de Jean Joseph et d'Adrienne Graindorge. Elle épouse en secondes noces Jean Lambert Boniver, né à Chassenay (France) le 2.10.1766 et décédé à Liège le 24.10.1851, cadet au service de la France en 1787, puis lieutenant au service de Liège en 1790, puis capitaine au service de l'Autriche , major au service des Pays-Bas et commandant de place à Namur, Dinant et Huy.

7° - Marie Thérèse Adélaïde Justine , baptisée le 30.10.1779, morte le 18.2.1780

8° - Fortuné Marie Ferdinand Adolphe Auguste, baptisé le 24.5.1781

9° - Arnold Marie Eugène Fortuné Félix, baptisé à Amay le 16.6.1783, major, mort à Liège le 10.6.1842. Il avait épousé à Liège le 23.12.1813, Josephine Eugénie Emmée Velez (soeur germaine de Barbe Claudine Albertine), baptisée à Notre Dame aux Fonts Liège le 3.8.1791, dont il eut trois enfants :

- Marie Emmé Gabriel Eugène Alphone, né à Liège le 23.10.1814, épouse le 10.7.1852, Marie Josèphe Félicité Ransonnet, née à Theux le 29.1.1814, fille de Michel François et de Marie Thérèse Smets dont il eut 2 enfants : Alphonsine Augustine Eugénie Marie, née à Bois de Breux et décédée à Liège le 27.1.1879, dans sa 25e année, et Alphonse Marie Henri Louis Félix, né à Liège le 21.3.1855, mort jeune.

- Marie Claudine Emmée Laure , née à Liège le 22.4.1818, morte à Cheratte le 1.4.1886, épouse de Antoine Joseph Dejardin, notaire

- Laure Juliette Emmée Coralie, née à Namur le 23.11.1818, fille de la Croix, en religion Soeur Marie Anne, morte à Liège le 3.4.1867

10° - Anne Marie Françoise Thérèse Charlotte , baptisée le 7.1.1784, décédée à Huy le 23.9.1847, épouse de Denis Joseph Timoléon de Lhoneux , mort à Huy le 7.9.1845, âgé de 75 ans

11° - Marie Catherine Félicité Adélaïde, baptisée à Amay le 21.11.1786, morte à Huy le 4.8.1858, épouse de François Joseph Dominique Auguste d'Autrebande, mort à Huy le 7.10.1862.

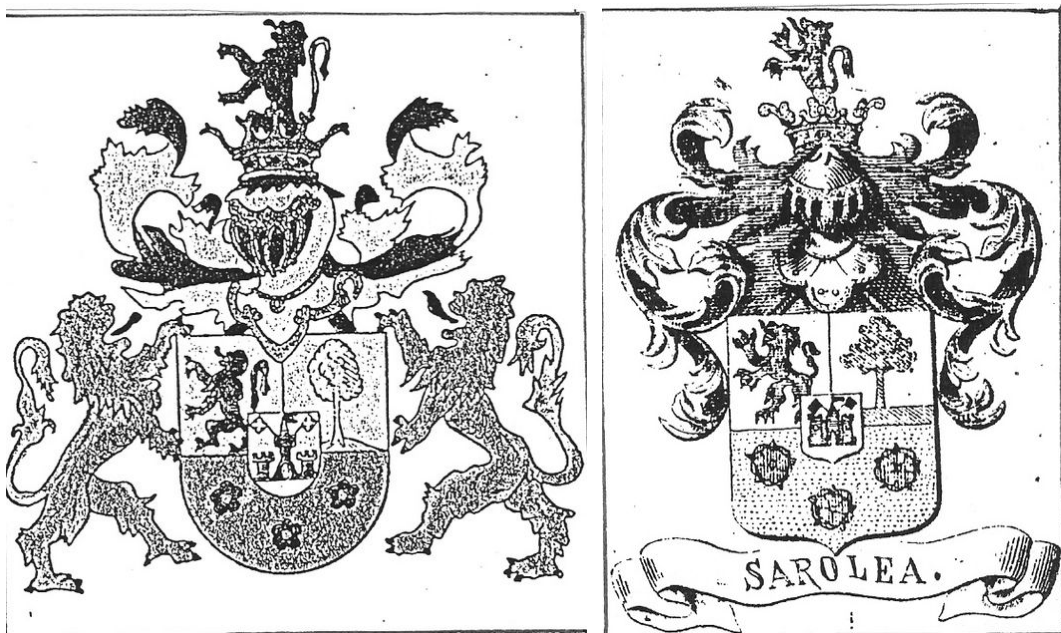
=> Il relève la terre de Cheratte devant la Cour féodale de Brabant, le 28.5.1785 (Cour féodale de Brabant reg 52, f° 76).

=> Il porte comme armoiries celles de sa famille, auxquelles il ajoutera celles de Cheratte.

“ Parti au 1^{er}, d’argent au lion d’azur armé et lampassé de gueules ; au 2^e d’argent à l’arbre de sinople ; coupé d’or à trois roses de gueules.

En abîme, les armes de la communauté .

D’argent à la tour bastionnée et crénelée d’azur, accostée de deux tourelles de même, à la girouette d’azur , flanquée de deux gonfanons écartelés d’azur et de gueule. ”



=> C'est lui qui accorde aux habitants de Cheratte, le 14.6.1790, la liberté de faire moudre les grains où bon leur semblera. C'est la fin de l'obligation banale du moulin de Cheratte. Les cherattois lui payeront une rente annuelle de 280 florins Brabant, dès le 13.6.1790.

=> Il fait son testament le 18.2.1792 au château de Cheratte, devant le notaire Malaise, le curé Henry Masuy et le vicaire.

Il réserve au seigneur de Cheratte la jouissance du château, jardin et prairies, ainsi que les droits seigneuriaux annexés et libres de toutes charges. Son épouse aura, pour le restant de ses jours, jouissance de ses deux maisons d'Amay, avec leur mobilier. Elle aura une rente de 300 florins Brabant.

Le reste des biens reviendra au survivant du couple. Des dispositions concernent l'administrateur des biens, le chanoine de Farsy, et les biens revenant aux dix enfants du couple.(A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°36, Œuvres 1788-1794, f°114 r°).

Il décède à Cheratte le 19.2.1792.

A la mort de Paul Mathias Joseph, la seigneurie de Cheratte compte 640 bonniers, 300 maisons et 2 moulins.

=> Joseph II dresse le pays contre lui à cause de ses idées absolutistes et anti-religieuses.

En 1786/7, il pense à restructurer les circonscriptions paroissiales, impose aux curés, par les ordonnances des 22 et 27 mai 1786 et du 4.1.1787, une déclaration de tous leurs biens et revenus.

=> Le 10.1.1790, suivant l'exemple français, les Etats Belgique Unis sont proclamés.

La révolution brabançonne secoue notre région en août 1790. Le 3.8, les Autrichiens battent une troupe d'un millier de brabançons près d'Olne. Les renforts liégeois permettent aux brabançons de battre à leur tour les Autrichiens, qui reprennent le dessus en novembre.

Les dissensions entre les fondateurs permettent à Léopold II, frère de Joseph II, de reconquérir le pays en novembre décembre 1790.

Le comte de Mercy-Argenteau, ministre plénipotentiaire de l'Autriche, exerce le pouvoir dans notre région.